RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

aefe
Agence pour l'enseignement français à l'étranger

.Date - 5 MAI 2025

Claudia SCHERER-EFFOSSE
Directrice de l'AEFE

149

Décision portant délégation de signature du directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière

Le directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;

Vu le décret du 26 juillet 2023 portant nomination de Madame Claudia SCHERER-EFFOSSE en qualité de directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2024 fixant la liste des établissements d'enseignement français relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de recrutement de Madame Céline ALLÂTRE en qualité de chef d'établissement du Lycée Français de Prague à compter du 01 septembre 2021.

Décide :

Article 1er : Madame Céline ALLÂTRE est autorisée à signer la convention de groupement de commandes relative aux prestations de service de gardiennage concernant les trois emprises françaises à Prague, pour une **période de 3 ans**, le marché de gardiennage du Lycée Français de Prague avec la société Mark2 Corporation Czech A.S. représentée par **Mr Jaroslav ZOUBEK** pour un montant de **10 005 480 czk HT** soit **12 087 029.88 czk TTC** soit au taux de chancellerie actuel (0,03993) **479 440.70 euros TTC** (Quatre cent soixante-dix-neuf mille quatre cent quarante euros et soixante-dix centimes).

Article 2 : Madame Céline ALLÂTRE est autorisée à signer les pièces du marché de gardiennage spécifique au profit du Lycée Français de Prague

Article 3 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur le site internet de l'établissement.

Claudia SCHERER-EFFOSSE